

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-276 ter du 14 JUIN 1993
DECRET N° 93-276 ter du 14 JUIN 1993
/MEPRA/DGFP/DGCA/BR/

portant versement, reclassement et nomination
de Monsieur KINDANGOYI (Marcellin), Instituteur
des cadres de la catégorie B hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique;
(/u le décret n°59/25 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement ABCD) des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/130/IF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres A des S.A.S;

(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2;

(/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations;

(/u le décret n°92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°1171/MEPRA-DGFP-DGCA-SAV du 9 Mars 1989 portant promotion à trente (30) mois du titre de l'année 1987 de certains instituteurs des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en tête: IKOKA (And tête);

(/u l'arrêté n° 4139/MTSSJ-DGFP-DGPOB-SSC du 24 Juillet 1989 autorisant certains fonctionnaires des Services Administratifs et Financiers, Sociaux et Techniques (SAF, Enseignement, la Santé Publique, Imprimerie Nationale, Eaux et Forêts), déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA Moïse Machel de Brazzaville, en tête : MBITSJ Marcel (Régularisation) ;

(/u la lettre n° 216/MBMISODRRP/DGAT/DAF/SGAP du 24 Novembre 1992 du Directeur Général de l'Administration du Territoire au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Chargé du Développement Régional et des Relations avec le Parlement, transmettant le dossier de l'intéressé ;

LE C R I T E .-

Article 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62X426 du 29 Décembre 1962 et 73X143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur KINDANGOYE (Marcellin), Instituteur de 4° échelon, indice 760, des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Filière : Sciences et Techniques Administratives, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale), reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1° échelon, indice 790. ACC = Néant.

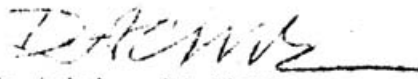
Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 6 Octobre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC ~~et communiqué partout, où besoin sera.~~ /-

Brazzaville, le 14 JUIN 1993

Par le Premier Ministre Chef
du Gouvernement ,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper K O Y O .-


Claude Antoine DA COSTA .-

AMPLIATIONS .-

JORC..... 1
DGFP/DGCA..... 3
DGFP/DLG..... 2
DGB..... 3
DGCF..... 3
MEMISC-DRRP..... 3
INTERESSE..... 1
SGG/BC..... 2

